

# HABILITATION ÉLECTRIQUE BR RECYCLAGE

## ARTICLE R. 4544-10 DU CODE DU TRAVAIL ET NF C 18-510

### MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter dans nos locaux ou en intra
- Effectifs : Minimum : 5 / Maximum : 12
- Durée : 1,5 jour (10,5 heures : 6 heures de formation théorique et 4 heures de formation pratique et 30 minutes de test)

### PUBLIC CONCERNÉ

Personnel d'exploitation ou d'entretien électricien appelé à effectuer toutes opérations sur des ouvrages électriques en basse tension.

### PRÉREQUIS

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

Être en possession d'un titre d'habilitation individuel du niveau concerné.

### MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique sera active et participative. Elle alternera :

Apport théorique et réalisation de manœuvres de sécurité sur une installation électrique de formation. Formation dispensée par un consultant formateur expert dans le domaine.

Un support de formation et/ou un livret sera remis en fin de formation.

### VALIDATION

Certificat de réalisation.

Attestation d'habilitation préremplie.

### TARIFS

- En inter : 205 € HT
- En intra : 1 150 € HT pour un groupe de 12 personnes

### DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

### ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

### OBJECTIFS

- Connaître les dangers de l'électricité
- Être capable de faire une intervention générale d'entretien et de dépannage sur un matériel électrique ou une partie d'installation de faible étendue

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

QCM et évaluation pratique individuels.

### CONTENU

#### Module R4 – Basse Tension (BR)

- Les zones d'environnement et leurs limites
- Les limites de son titre d'habilitation (autorisations et interdictions, zones, etc.)
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.)
- Les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.)
- Les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations
- Les opérations de la consignation et les documents associés
- Les documents applicables dans le cadre des opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Les mesures de prévention à observer lors d'une opération
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique